

RÈGLEMENT TRAIL RAUTO'A 2018

Article 1 : ORGANISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 L'Association Tamarii Punaruu et l'association des chasseurs de Mahaena « RAUTO'A » organisent, sous le patronage du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et de la Commune de Hitiaa o te ra, en partenariat avec l'IJSPF, la Direction de la Jeunesse et des Sports et les associations locales, sous l'égide de la commune associée de Mahaena. Le Trail Rauto'a ouvert à tout sportif et candidat justifiant la pratique sportive (course en montagne) et par un certificat médical.
- 1.2 L'épreuve est ouverte à toute personne née avant 2000 (18 ans) pour la course **Elite et Fun**.
- 1.2 Bis L'épreuve est ouverte aux **jeunes** nés (2001–2002 Juniors) - (2004 - 2006 Cadets), catégorie scolaire.
- 1.3 Dans la catégorie **Elite**, les équipes sont composées d'une équipe de deux (2) Traileurs :
- Équipe de 2 femmes ; Équipes de 2 hommes ;Équipe mixte.
- 1.4 Dans la catégorie **FUN**, les équipes sont composées d'une équipe de deux (2) Traileurs :
- Équipe de 2 femmes ; Équipes de 2 hommes ;Équipe mixte.
- 1.5 Dans la catégorie des **jeunes scolaires**, les équipes sont composées de deux (2) Traileurs :
- Équipe de 2 Garçons ;de 2 filles et Équipe mixte enfant / parent.

Article 2 : PARCOURS et DEPART

- 2.1 L'épreuve se déroulera dans un milieu naturel sur un parcours balisé d'environ 19 kilomètres pour les seniors "Elite" avec un départ à 7h à la place Anapu à l'embouchure de la rivière.
- 2.2 Un deuxième parcours spécial pour les licenciés USSP Cadet/Junior ainsi que pour les seniors dans le cadre du FUN pour une distance d'environ **8 kms** avec un départ à **07h10** de la place de l'embouchure d'Anapu.
- 2.3 Une arrivée commune pour les deux courses à la place Anapu à l'embouchure de la rivière.
- 2.4 Le Carnet de route est très utile et doit être lu attentivement avant le départ pour éviter les fausses pistes. Revenir sur ses pas s'il n'y a plus de balisage.

Article 3 : LIEUX ET DROITS D'INSCRIPTION

- 3.1 Chaque équipe désigne un capitaine qui se charge de déposer le dossier d'inscription soit : au secrétariat de l'Ass Rauto'a à la mairie de Mahaena, voir Mata RUPEA, de 7H à 15h, pour les résidents de Hitiaa o te Râ et de Tahiti iti et ses îles. Pour les résidents de de Tahiti et ses îles,
- ✓ Au Magasin AITO SPORT Tel : 40 83 36 36 – 40 54 88 44
 - ✓ Antenne DJS de Moorea à Paopao tel : 40 56 25 79–87 78 50 83Tuatahi TEFAATAU responsable d'antenne
 - ✓ Magic City Papeete Tel : 40 42 08 45
- 3.2 Les inscriptions sont limitées aux huit cent (800) premiers candidats qui auront retournées leur dossier dûment complété, accompagné du paiement de leur participation.
- 3.3 Le calendrier de l'épreuve est fixé comme suit :
- Ouverture des inscriptions le **mercredi 27 juin 2018** ;
 - Clôture des inscriptions le **vendredi 10 août 2018 à 15 h 30** ;
 - Montant de l'inscription : **3 000 FCP par athlète pour les seniors Elite et Fun**, comprenant le repas et t-shirt finisher, boisson et fruits frais à l'arrivée.
 - Montant de l'inscription : **3500 FCP par athlète pour les seniors Elite et Fun non affiliés à la fédération d'athlétisme**, comprenant le repas et t-shirt finisher, boisson et fruits frais à l'arrivée.
 - Montant de l'inscription : **1800 FCP par athlète jeune** comprenant le repas et t-shirt finisher, boisson et fruits frais à l'arrivée,
 - Montant de l'inscription : **2500 FCP par athlète jeune et parent** comprenant le repas et t-shirt finisher, boisson et fruits frais à l'arrivée,
- 3.4 Le règlement de l'épreuve sera versé en numéraire et en chèque dans les points d'inscriptions.
- 3.5 L'athlète désirant participer à la course et n'arrivant pas à constituer une équipe, peut demander assistance auprès du comité organisateur. Celui-ci vous mettra en contact avec vos futurs co-équipiers (ères) une semaine avant la date de réalisation.

Article 4 : CERTIFICAT MÉDICAL et ASSURANCE (Obligatoire).

- 4.1 Est considérée comme participant, toute personne physique apte à la pratique de la course en montagne.
- 4.2 Lors des inscriptions, tout participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en montagne sauf pour les licenciés de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie française à jour de leur licence.

Cette pièce sera jointe au dossier.

L'Organisateur pourra refuser le départ à un concurrent qui ne remplirait pas ces conditions le matin de la course.

4.3 Une assurance R.C couvrira la manifestation. Chaque concurrent non-licencié à la FAPF devra contracter une assurance de responsabilité personnelle.

4.4 Un espoir licencié à l'USSP devra justifier un certificat médical spécifique à ce titre d'épreuve.

Article 5 : RAVITAILLEMENT

5.1 Chaque coureur évolue en auto suffisance aliments + boissons pour toute la durée de la course.

5.2 Il est interdit de stocker des provisions aux postes de pointage et de sécurité.

5.3 À l'arrivée, le stand de ravitaillement sera approvisionné en boissons et fruits frais en faveurs des Trailers.

Article 6 : PRIORITÉ DE PASSAGE

Toute équipe sur le point d'être doublée doit laisser la priorité car le parcours est étroit à certains passages.

Article 7 : ENVIRONNEMENT

7.1 Toutes les propriétés traversées sont privées. Les coureurs s'engagent :

- À ne pas cueillir de fruits, ni de plantes ; À ne pas jeter de détritus, surtout les déchets non recyclables ;
- À respecter les propriétaires qui ont autorisés le Trail.

7.2 Les bouteilles vides peuvent être déposées aux différents points de contrôles et d'assistance secouristes.

7.3 L'équipe se verra sanctionnée en cas de non-respect d'une des conditions citées ci-dessus.

Article 8 : LES CONTROLES DE PASSAGE (C.P)

8.1 Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours et doivent être passés par les équipiers regroupés. Un C.P. manqué entraîne l'annulation de l'équipe.

8.2 Les équipes sont responsables de leur pointage. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli ou de perte de pointage qui entraîne l'annulation de l'équipe.

8.3 A l'arrivée, les équipes devront remettre leur numéro de tag et leur chouchou auprès du jury de course pour vérification.

Article 9 : EQUIPEMENTS

9.1 Les concurrents doivent porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible.

9.2 Matériel obligatoire :- un sac à dos comprenant ses vivres et boissons, une paire de gants est obligatoire.
- une équipe se verra refuser le départ si l'équipement n'est pas complet.

Article 10 : JURY

10.1 Un jury de course est désigné à l'occasion des vérifications, il comportera :
- la direction de course, les chronométreurs officiels.

10.2 Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix. En cas de litige, la voix de la direction compte double.

Article 11 : ABANDON

11.1 Tout abandon volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, pénalise l'équipe.

En cas d'abandon d'un concurrent, le capitaine d'équipe doit prévenir le P.C de course le plus proche.

11.2 Toute équipe se présentant au-delà de trois heures de course au point de contrôle sera arrêtée et considérée comme abandon.

11.3 Après cette heure fixée, le Comité Organisateur se décharge de toutes responsabilités envers les équipes qui voudront continuer la course malgré l'arrêt ordonné par les agents contrôleurs.

Article 12 : PENALITES

- Manœuvre déloyale envers les autres concurrents ou l'organisation : mise hors course ;
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course ; Abandon de détritus sur le parcours : mise hors course ;
- Perte du dossard : + 15 mns sur son temps à l'arrivée par nombre de dossard perdu par l'équipe ;
- Couper le parcours par un sentier non prévu par l'organisation et être pris par un officiel : + 15 mns de pénalité sur son temps réglementaire

Article 13 : PRESTATIONS FOURNIES

- Un Tee-shirt finisher ; L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur ;
- L'assistance médicale de la Fédération Polynésienne de Secourisme ;
- L'assistance de la police municipale et des pompiers de la commune de Hitiaa o te ra ;
- Accueil à l'arrivée par les membres de l'association avec boisson et fruit frais;
- Un repas à partir de 11 h avec la remise des prix programmée aux alentours de 11 h 10 ;
- Animation de la journée sera assurée par une association culturelle.

Article 14 : CLASSEMENT

L'équipe entière devra franchir la ligne d'arrivée. À défaut, l'équipe ne sera pas classée. Il y aura un classement général par catégorie.

Article 15 : RECLAMATION

Toute réclamation sera portée devant la direction de course à l'arrivée. Pour être pris en compte, l'équipe réclamant devra préalablement déposer une caution de 5 000 FCP.

Article 16 : RÉCOMPENSES

- Les trois (3) premières équipes seront récompensées dans chacune des catégories ; Prix spécial pour la dernière équipe classée;
- Tirage au sort de divers lots pour les athlètes par équipe présents à la remise des prix.

Article 17 : REPORT DE LA COURSE

En cas de mauvais temps, la course sera reportée à une date ultérieure définie par le comité organisateur qui s'engage à avertir le capitaine de chaque équipe 48 heures avant le jour de l'épreuve.

***POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ: La Direction de la Jeunesse et des Sports Tel : 40 50 18 97
voir Sabrina - et la Commune de Mahaena au (689) 40 52 13 01 -***

Dossier suivi par Micel TEAUNA Email : tokanipearls1@gmail.com - Vini : 87 72 16 51